

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AESS du 13 avril 2012

Présences : (voir Annexe 1)

Ordre du jour :

0. Ouverture et procédures
 - 0.1. Animation et secrétariat
 - 0.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 0.3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente
 1. Budget
 2. Revendications
 3. Plan d'action
 4. Avis de motion
 5. Procédures de clôture
 - 5.1. Varia
 - 5.2. Levée
-

0.1. Ouverture

Nadia Lafrenière propose l'ouverture de l'assemblée.
Chantal Gailloux appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est ouverte à 13h09.

0.2. Nomination de l'animateur-trice et du-de la secrétaire d'assemblée

Nadia Lafrenière propose Julien Royal à l'animation et Lydia Roy-Simard au secrétariat.
Olivier Albinet appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.3. Adoption de l'ordre du jour

Olivier Albinet propose l'ordre du jour suivant :

0. Ouverture et procédures
 - 0.1. Animation et secrétariat
 - 0.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 0.3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente
1. Budget
2. Revendications
3. Plan d'action
4. Avis de motion
5. Procédures de clôture
 - 5.1. Varia
 - 5.2. Levée

Areg Hakob-Nalbandian appuie.

Alexandre Poupart propose un amendement à l'effet de placer « Avis de motion » au point 1 et de décaler les autres points en conséquence.
Felix Loucaci appuie.

Le vote sur l'amendement

Pour : 54

Contre : 58

Abstentions : 8

La proposition d'amendement est rejetée à majorité.

Point d'ordre :

On demande si tout le monde est membre de l'AESS.

L'animateur demande à la salle d'attendre que tout le monde soit inscrit sur la liste de présence avant de continuer l'assemblée.

Nadia Lafrenière en appel de la décision d'attendre que tout le monde ait mis son nom sur la liste de présence. L'appel du rejet de la décision est rejeté à majorité.

Point d'ordre :

Émile Plourde-Lavoie invite les gens à sortir et à s'inscrire via les listes. Comme la salle est pleine, il y aura également une deuxième salle ouverte pour accueillir les membres.

Réouverture de l'assemblée à 14h03.

De retour au point « 0.3. Adoption de l'ordre du jour » :

Marie-Claude Baron propose un amendement à l'effet que le point « 4. Avis de motion » soit déplacé en point 2.

Sébastien Béchard appuie.

Proposition privilégiée d'ajournement par Kevin Gagnon en raison des problèmes techniques (la sonorité entre les deux salles est défaillante).

Pour : $3 + 29 = 32$

Contre : $76 + 35 = 111$

Abstentions : $17 + 8 = 25$

La proposition est rejetée à majorité.

De retour au point « 0.3. Adoption de l'ordre du jour »

Le vote sur l'amendement :

Pour : $61 + 36 = 97$

Contre : $24 + 29 = 53$

Abstentions : $11 + 10 = 21$

La proposition est adoptée à majorité.

Charles Gagné Demande l'ajout du point « Formation sur les procédures » avant le point « Varia ».

Samuel Tétrault appuie.

L'amendement est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

0. Ouverture et procédures
 - 0.1. Animation et secrétariat
 - 0.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 0.3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente
- 1. Budget
- 2. Avis de motion
- 3. Revendications
- 4. Plan d'action
- 5. Formation sur les procédures
- 6. Procédures de clôture
 - 6.1. Varia
 - 6.2. Levée

1. Budget

Émile Plourde-Lavoie propose :

Considérant que le fond légal de la CLASSE s'épuise très rapidement;

Considérant qu'actuellement au moins deux membres de l'AESS ont reçu des amendes qui seront contestées sur des cas liés au mouvement étudiant;

Considérant qu'une plainte pour voix de fait a été déposée contre un chargé de cours pour un événement qui s'est produit lors du piquetage au sciences le 5 mars 2012;

Considérant que l'AESS a déjà le mandat d'assurer la défense des membres ayant posé un geste légitime, mais pas forcément légal;

Considérant que l'AESS est engagée dans un procès suite à l'ordonnance d'injonction provisoire envoyée par l'UQAM et que cela entraîne des frais d'avocates qui sont partagés entre les différentes associations facultaires;

Que l'AESS se dote d'un fond légal de 5000\$ pour pouvoir assurer les frais légaux aux membres qui auraient des démarches légales à faire dans le cadre du mouvement étudiant.

Areg Hakob-Nalbandian appuie.

Charles Gagné propose un amendement, soit d'ajouter « que l'accès à ce fond légal soit traité en assemblée générale » à la fin de la proposition.

Gabriel Thouin appuie.

Joris Maillochon demande la question préalable.

Le vote sur la question préalable :

Adoptée au 2/3

Le vote sur l'amendement :

Pour : $20 + 13 = 33$

Contre : $68 + 50 = 118$

Amendement : $9 + 7 = 16$

L'amendement est rejeté à majorité.

Charles Gagné propose d'amender et d'ajouter « et que la gestion soit faite par un comité élu immédiatement en assemblée générale ».

Kevin Gagnon appuie.

Nadia Lafrenière propose un sous-amendement pour changer « élu immédiatement en assemblée générale » par « formé de Kahina Larbaoui, Chantal Gailloux, Cédric Lejeune et Nicolas Morrissette et qu'ils soient chargées de l'attribution de ces sommes. »

Cédric Lejeune appuie.

Le vote sur le sous-amendement :

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Charles Gagné propose un sous-amendement, soit d'ajouter :

« et que si l'une de ces personnes désire demander des fonds provenant de celui-ci, que ces personnes soient obligées de se retirer du vote les concernant. »

Kevin Gagnon appuie.

Le vote sur le sous-amendement :

Pour : $48 + 58 = 106$

Contre : $20 + 1 = 21$

Abstentions : $31 + 0 = 31$

Le sous-amendement est adopté à majorité.

Kevin Gagnon propose un sous-amendement :

D'ajouter : « Et qu'un vote à majorité simple en assemblée puisse ajouter des personnes sur le comité. »

Jessica St-Georges appuie.

La question préalable est demandée.

Le vote sur la question préalable :

Adopté au 2/3

Point d'ordre :

Le dernier sous-amendement aurait été mal compris par la deuxième salle ce qui aurait biaisé le vote.

L'animateur maintient le vote.

Guillaume Auger en appelle de la décision.

Le vote sur l'appel :

Pour : $49 + 33 = 82$

Contre : $36 + 14 = 50$

Abstentions : $5 + 6 = 11$

Proposition privilégiée d'ajournement lié à des problèmes de communications entre les deux salles.**Question préalable demandée.**

Adoptée au 2/3

Le vote sur l'ajournement :

Pour : $24 + 35 = 59$

Contre : $66 + 29 = 95$

Abstentions : $13 + 4 = 17$

Le vote sur le sous-amendement :

Pour : $54 + 34 = 88$

Contre : $18 + 17 = 35$

Abstentions : (vote clair)

Le sous-amendement est adopté à majorité.

Le vote sur l'amendement, tel que sous-amendé :

L'amendement est adopté à majorité.

La question préalable est demandée.

Le vote sur la questions préalable :
Adopté au 2/3

Le vote sur la principale :

Pour : 75 + 56 = 131

Contre : 13 + 10 = 23

Abstentions : 2 + 5 = 7

La proposition est adoptée à majorité.

Areg Hakob-Nalbandian propose :

Considérant que les emplois sur le campus sont la seule source de revenu pour une partie des employés et employées du café Sain Fractal qui ne possèdent qu'un permis d'étude au Canada;

Considérant qu'une compensation financière en temps de grève fait partie des règles de base des conditions de travail prévues par la plupart des syndicats québécois;

Considérant que les employés et employées, par solidarité et par conviction, ont volontairement décidé de fermer le café Sain Fractal en soutien au mouvement de grève;

Considérant que les employés et employées de l'AEISS continuent de recevoir leur salaire habituel;

Je propose que l'AEISS offre une compensation financière de 75% du salaire normal, soit 4 heures par semaine au taux horaire de 10,50\$/heure, aux employés et employées en faisant la demande de manière volontaire, et ce, de manière rétroactive.

Cédric Lejeune appuie.

Kevin Gagnon propose d'amendement et d'ajouter « internationaux-ales » après « étudiants-es ».
Vanessa St-Georges appuie.

Germain Lacoste demande la mise en dépôt du point jusqu'à la prochaine assemblée.
Ziad Akra appuie.

Le vote sur la mise en dépôt :

Pour : 56 + 28 = 84

Contre : 14 + 19 = 33

Abstentions : 11 + 4 = 15

La mise en dépôt est adoptée à l'unanimité.

2. Avis de motion

Cédric Lejeune propose :

Il est proposé un amendement au code de procédures au point 8 du chapitre II (Recevabilité d'une proposition), soit d'ajouter à la fin du point : "Une proposition qui reprend en tout, en partie ou de manière détournée une résolution adoptée lors d'une assemblée générale précédente, ou qui s'y oppose, doit être déposée en avis de motion afin d'être traitée dans une assemblée générale subséquente et adoptée aux deux tiers tel que déterminé dans [l'article 16]."

et

Il est proposé un amendement au code de procédures au point 16 du chapitre II (Avis de motion), soit d'ajouter au début du point : "Un avis de motion doit être déposé avant la convocation de l'assemblée générale afin de pouvoir être traité à l'assemblée générale en question. S'il est déposé au delà de cette limite, il ne pourra être traité qu'à l'assemblée générale subséquente."

L'animateur le juge irrecevable concernant les points 1 et 2 du code de procédure. Il devra être traité à la prochaine assemblée.

Ziad Akra propose :

Que l'AESS revienne sur la décision d'AG de reconduction du 27 mars qui est de tenir d'assemblée générale de reconduction uniquement lors de l'offre raisonnable de la Ministre. (Déposé lors de l'assemblée du 5 avril)
Vanessa St-Georges appuie.

Kevin Gagnon fait une proposition privilégiée de pause de 5 minutes.
Lucero Celis Mercier appuie.
La proposition de pause est rejetée à majorité.

Retour à la proposition principale.
La question préalable est demandée.
Adoptée au 2/3.

Le vote sur la principale :
Pour : 43 + 16 = 59
Contre : 38 + 50 = 88
Abstentions : 2 + 0 = 2
La proposition est battue à majorité.

Dépôt d'un avis de motion :

Que l'AESS crée un poste dans l'exécutif d'un adjoint aux affaires internes délégué au comité des étudiants-es internationaux-ales. Par Khadi Djoumel.

3. Revendications

Marie-Claude Comeau propose :
Considérant le danger que le gouvernement tente d'annuler la session des plus petites associations étudiantes dans le but de faire peur aux plus grosses;
Considérant que l'annulation de certaines sessions universitaires ou collégiales serait particulièrement nuisible aux mobilisations futures, et que les attaques aux mouvements sociaux sont déjà nombreuses;
Considérant qu'il est physiquement impossible d'annuler l'ensemble des sessions des associations étudiantes présentement en grève;
Considérant que l'AESSUQÀM se bat pour une réelle solidarité syndicale;
Que l'AESSUQÀM tienne une assemblée générale spéciale de reprise de grève si une seule session d'hiver ou un seul cours est annulé sans l'assentiment des étudiants-es concernés-es et ce, dans n'importe quel établissement qui a été en grève, que ses étudiants-es aient été membres de la CLASSE ou non;
Que l'on nomme cette clause : « T'en coule un, tout le monde plonge »;
Que l'AESS appelle à ce que toutes les associations du Québec prennent le même engagement.

Virginie Faucher appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée de Céline Signor de revenir au point « Avis de motion » puisqu'elle était absente lors de son traitement.
Luc Chicoine appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Céline Signor propose :
Que l'on invalide la résolution à l'effet de tenir des lignes de piquetage dures et que l'on révisé la résolution à l'effet d'appuyer légalement les membres de l'AESS participant à des actions légitimes, mais pas nécessairement légales.
Areg Hakob-Nalbandian appuie.
La proposition est adoptée au 2/3.

Céline Signor propose d'appuyer légalement les membres de l'AESS participant à des actions légitimes, mais pas nécessairement légales, à l'extérieur de l'UQAM.

Nadia Lafrenière appuie.

Kevin Gagnon propose la mise en dépôt de la proposition afin de consulter un avocat sur l'aspect juridique de la résolution.

Xavier Ludois appuie.

La proposition de mise en dépôt est rejeté à majorité.

Kevin Gagnon propose d'amender la proposition à l'effet d'enlever « légitimes, mais pas nécessairement légales, à l'extérieur de l'UQAM » pour remplacer par « à des actions reliées à la grève ».

Marie-Michèle Dallaire appuie.

La question préalable est demandée.

Demande de constatation du quorum.

Le quorum n'est plus constaté. L'assemblée est levée.
